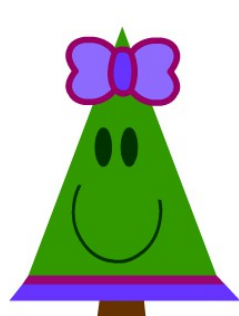


Peyrolles-info 97

Meilleurs vœux
du Maire et de la municipalité de
Peyrolles.

Nous vous souhaitons
plein de bonnes choses ;
santé, bonheur, ...
et une très bonne année 2013

Bonne année



2013



Conseil municipal du 6 décembre 2012

Étaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE,
Pierre HÉNON, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN,
Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Sophie MOREAU.

La séance est ouverte à 18h00.

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'UNE DÉPENSE DE FAIBLE MONTANT.

La facture pour l'enduit bicouche pour l'abri de la chenillette est d'un montant de 463 €, inférieur au minimum réglementaire (500 €) pour des travaux d'investissement. Cependant, la durée de vie de ces travaux est suffisante pour que cette dépense soit imputée en section d'investissement.

Accord du Conseil par 7 voix pour et une abstention.

2. ADHÉSION AU SERVICE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DU GARD.

Cette assurance prévoyance permet aux agents qui le souhaitent de leur garantir un maintien de 85 à 100 % du traitement en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité permanente.

Accord du Conseil par 6 voix pour, une voix contre et une abstention.

3. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

La commune a droit à un siège de titulaire et un siège de suppléant dans la nouvelle Communauté de communes, intitulée **Causses Aigoual Cévennes, Terres solidaires** dont le siège sera à Valleraugue et dont la première assemblée devrait se tenir le 12 janvier 2013.

M. François Abbou se présente pour le siège de titulaire

M. Jean Paulin se présente pour le siège de suppléant,

Ils sont élus à l'unanimité par le Conseil.

4. TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN COMMUNAL N°1 DE VALLÉE OBSCURE.

Deux chantiers sont à réaliser sur ce chemin :

- 1) l'aménagement d'une aire de retournement à l'extrémité du chemin, au lieu-dit Château de Valescure avec canalisation des eaux de ruissellement.
- 2) L'aménagement du croisement du chemin communal avec le chemin rural menant à l'Arénas, consistant en un avaloir, des buses et une tête de buse en enrochement ainsi que le reprofilage du début du chemin.

Une consultation a été réalisée pour ces deux tranches de travaux, auprès de trois entreprises :

- CABRIT – 30270 St Jean-du-Gard
- BOURELLY – 30940 St André-de-Valborgne
- MASMEJEAN – 30125 Saumane

L'étude des propositions a nécessité le réajustement de leur total calculé d'après les prix unitaires donnés par les entreprises, ce qui donne :

1) au lieu-dit Château de Valescure

Entreprises	Prix HT	Délais
CABRIT	2 900 €	Décembre
BOURELLY	4 116 €	Sans
MASMEJEAN	4 953 €	Sans

2) au croisement du Chemin menant à l'Arénas

Entreprises	Prix HT	Délais
CABRIT	2 130 €	Décembre
BOURELLY	2 350 €	Sans
MASMEJEAN	2 894 €	Sans

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CABRIT, moins disante et ayant donné un délai, pour un montant de 2 900 € HT pour la tranche du lieu-dit Château de Valescure et un montant de 2 130 € pour la tranche du croisement du Chemin menant à l'Arénas.

Il décide aussi de demander une subvention pour ces travaux au titre des amendes de police (7 voix pour, une abstention)

4. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

La convention proposée par le Centre de Gestion du Gard semble disproportionnée pour une petite commune comme la nôtre : 60 € de cotisation annuelle + 500 € pour chaque visite d'inspection (à faire tous les trois ans). En l'attente de propositions mieux proportionnées à nos effectifs le Conseil reporte sa décision.

Questions diverses

- ◆ *Tous les dix ans nous devons relier les registres d'état civil. Deux devis ont été demandés. SEDI a répondu pour 176,30 € HT et KOSSMANN pour 99 € HT. Les travaux de reliure seront commandés à l'entreprise la moins disante.*
- ◆ *Au sujet du stagiaire reconnu travailleur handicapé physique, ayant travaillé pour la commune trois semaines cette année : Cap Emploi s'occupant de cette personne nous a proposé un contrat type CUI/CAE de 1 an, renouvelable cinq fois, à 20h par semaine, avec une prise en charge du salaire et des charges de l'ordre de 90%, soit 170€ mensuels restant à la charge de la commune. Son statut serait celui d'Agent Polyvalent non titulaire réalisant son travail en parfaite autonomie. Un planning devra être élaboré afin de déterminer les besoins qui nous permettraient de réaliser cette embauche.*
- ◆ *La remise de l'étude du zonage de l'eau communal, a été présentée aux financeurs Agence de l'Eau et Conseil Général qui ont demandé de nombreux compléments.*

La séance est levée à 19h35